\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Honourable David Eby
Premier of British Columbia
PO Box 9041 Stn Prov Govt
Victoria, BC
V8W 9E1, Canada

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Premier Ministre,

**Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude face aux graves risques que le projet Prince Rupert Gas Transmission (PRGT) ferait peser sur les droits humains et l'environnement s’il était autorisé à se poursuivre sur la base d'une évaluation environnementale datant d’une décennie. Je vous demande instamment de veiller à ce que la province de Colombie-Britannique procède à une nouvelle évaluation environnementale du projet, tenant compte de l'évolution du climat et des obligations provinciales découlant de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.**

Le tracé proposé pour ce gazoduc traverse les territoires ancestraux non cédés de plusieurs nations autochtones. En tant qu’émetteur historique, le Canada a le devoir de mettre un terme à l'octroi de licences pour de nouveaux projets d'extraction de combustibles fossiles. Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont également l’obligation de réaliser des études d’impact environnemental et social complètes avant d'approuver les projets, et de partager ces études avec les populations autochtones dans le cadre du processus de consultation afin d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé concernant les activités qui ont des conséquences pour elles.

Depuis 2021, l’Agence internationale de l’énergie n’a cessé d’alerter sur le fait que la mise en œuvre de nouveaux projets liés aux énergies fossiles émettrait inévitablement plus de gaz à effet de serre et irait à l’encontre de la nécessité de leur abandon à l’échelle mondiale d’ici à 2050. Les circonstances ont par ailleurs beaucoup changé depuis l'évaluation environnementale du projet en 2014. Entretemps, la province de Colombie-Britannique a introduit des normes de qualité de l'air plus strictes et plus rigoureuses, ainsi que des objectifs d'atténuation supérieurs. Les conditions économiques et environnementales ont évolué et le changement climatique s'intensifie. Les cours d’eau locaux sont plus chauds et leur débit est moindre. Les saumons et autres populations de poissons et d'animaux sauvages sont plus à risque. Les incendies de forêt sont plus fréquents et ont un impact de plus en plus important sur la région.

Je m’inquiète en outre du fait que la construction du gazoduc PRGT a commencé alors que le projet n'a pas de terminal approuvé. Le certificat d’évaluation environnementale actuel se fondait sur un tracé du gazoduc se terminant sur l'île Lelu. Comme ce n'est plus le cas et que l’itinéraire du gazoduc est susceptible de changer si le projet se poursuit, une nouvelle évaluation environnementale est d'autant plus nécessaire.

**Je vous appelle à prendre les mesures nécessaires pour que le projet PRGT fasse l'objet d'une nouvelle évaluation environnementale et qu'un processus de consultation conforme aux lois et normes nationales et internationales en matière de droits humains soit entrepris d'urgence et de manière transparente avec toutes les populations autochtones concernées le long du tracé du gazoduc.**

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Canada, Kirchenfeldstrasse 88, Case Postale 234, 3000 Berne 6

Fax: 031 357 32 10, E-Mail: bern@international.gc.ca